

# SIPAC

## BUREAU SYNDICAL DU 07 MAI 2009

\*\*\*

L'an deux mille neuf,

Le 07 mai le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 00 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Billard, Dassier, Gautier, Sedillot, Gigon.

Excusés : Mmes et MM. Paul-Loubière, Jaulneau, Soulet, Thomas, Goimbault, Besnard, Rybarczyk, Géroutet, Valor, Verger (conseil Régional)

Assistait également à la réunion : M. Aurélien Silly (conseil général)

### ◆ Validation des Dossiers ORAC

INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	COUT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION	REMARQUES
Achat d'une remorque magasin pour les marchés	Rôtisserie	Rôtisserie Mary (M. Xavier Mary)	Morancez	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Départemental
Travaux de rénovation de façades et mise aux normes électriques	Boulangerie	Boulangerie Houvet (M. Patrice Houvet)	Nogent-le-Roi	23 950 euros HT	30%	7 185 euros	Fonds Départemental

### ◆ Concours du « Meilleur Pain de La Route du Blé »

Monsieur Le Président rappelle que le pays Chartrain participe depuis l'entrée du pays Chartrain dans la Route du Blé au « Concours du Meilleur Pain de La Route du Blé » avec l'attribution de 3 bons d'achat d'une valeur totale de 500 euros (1<sup>er</sup> prix : 250 euros, 2<sup>ème</sup> prix : 150 euros, 3<sup>ème</sup> prix : 100 euros). Cette manifestation a lieu à tour de rôle dans chacun des 3 pays (Chartrain, Beauce, Dunois).

Monsieur Le Président propose de participer à nouveau à cette manifestation.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer au « Concours du Meilleur Pain de la Route du Blé »,
- Décide d'attribuer 3 bons d'achats (entreprise Boulanger) d'une valeur totale de 500 euros (1<sup>er</sup> prix : 250 euros, 2<sup>ème</sup> prix : 150 euros, 3<sup>ème</sup> prix : 100 euros) pour le concours du Meilleur Pain de La Route du Blé,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

### ◆ **Réédition de la plaquette du canal Louis XIV**

Monsieur Le Président mentionne le succès de la plaquette du canal Louis XIV auprès du public et des partenaires du pays chartrain. Monsieur Le Président propose de rééditer cette plaquette à hauteur de 10 000 exemplaires.

Monsieur Le Président présente deux devis pour 10 000 exemplaires :

- 1000 copies : 1 070 euros HT
- Setael : 1 110,67 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de rééditer la plaquette du canal Louis XIV,
- Approuve le devis de l'entreprise Setael pour un montant de 1 110,67 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

### ◆ **Validation des panneaux touristiques du Canal Louis XIV**

Monsieur Le Président présente les panneaux touristiques pour les 7 stations du Canal Louis XIV. Monsieur Le Président propose de valider ces panneaux.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de valider les panneaux touristiques du canal Louis XIV,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 20

Le Président,

Les membres du bureau,